

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2025
Séance du 02 avril 2025

N° 34

Objet : Opération « Cols
réservés aux vélos »

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-sept du mois de mars 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Bruno ACCIAI

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit (jusqu'au rapport n° 38), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 24), HONNORAT Michèle (jusqu'au rapport n° 38), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 04), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude (jusqu'au rapport n° 36), PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24), SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (jusqu'au rapport n°24)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à DENEUVE Jérôme
COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
COCHET Brigitte a donné pouvoir à SEVENIER Jean
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert (jusqu'au rapport n° 24)
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n°05)
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, CHALVET Gilles, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250402-34_02042025

Madame ESCLAPEZ Nathalie, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de son « Schéma des activités Outdoor 2023-2026 », approuvé par délibération n°19 du 8 février 2023, Provence Alpes Agglomération prévoit des animations autour des principales filières de pleine nature.

Il est proposé de renouveler la participation au programme « cols réservés aux vélos », auquel la communauté d'agglomération participe depuis 2021.

Cette animation se déroulera les 4 mercredis matin du mois de juillet 2025, avec la fermeture des cols à la circulation routière, et un usage réservé aux cyclistes de 9h à 12h. Afin de pénaliser le moins possible les habitants du territoire, il est proposé de retenir des cols sans habitation (fermeture à partir de la dernière habitation).

Le programme serait le suivant :

- Le mercredi 2 juillet : col de Puimichel (811 m) côté Puimichel
- Le mercredi 9 juillet : col de Fontbelle (1 304 m) côté Castellard-Mélan
- Le mercredi 16 juillet : col du Corobin (1 211 m) côté Digne-les-Bains
- Le mercredi 23 juillet : col du Fanget (1 459 m) côté Seyne

Les fermetures de routes seront matérialisées, lors de l'évènement, par des barrières et la présence d'agents de l'Agglomération aux cols et aux extrémités. De la signalétique sera également positionnée 15 jours avant la manifestation pour informer de la fermeture de la route. Un arrêté départemental sera pris par le Conseil départemental pour interdire la circulation des véhicules motorisés, de 9h à 12h, sur les routes concernées. Une arche d'arrivée PAA sera positionnée, et un petit ravitaillement à base de produits locaux sera organisé en haut de chaque col.

Il est proposé :

- D'approuver l'opération « cols réservés aux vélos » telle qu'exposée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents pour l'organisation de ces évènements.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Bruno ACCIAI

PUBLIE LE : 11 AVR. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20250402-34_02042025